

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 3 juillet 2013 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt de deux pétitions contre le point 7.1 \*ajouté\*
4. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal du 3 juin 2013
5. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
  - 4.2 Dépôt du rapport trimestriel
  - 4.3 Refinancement du règlement d'emprunt 2007-085
  - 4.4 Acceptation de l'offre de la Financière Banque Nationale inc. concernant le refinancement du règlement d'emprunt 2007-085
6. Période de questions réservée à l'assistance
7. Subventions, commandites et demandes
  - 6.1 Demande d'appui de la Ville de St-Césaire pour l'obtention d'une subvention auprès du Fonds d'aide du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
  - 6.2 Demande d'aide financière – Les Amis de la Croix
  - 6.3 Invitation au tournoi de golf de la Chambre de commerce au cœur de la Montérégie
  - 6.4 Demande du club d'âge d'or pour le terrain de pétanque
  - 6.5 Demande du Cercle des Fermières de Rougemont
8. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
  - 7.1 Second projet de règlement 2013-171 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille d'usage de la zone AM-03
  - 7.2 Avis de motion : règlement 2013-172 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de créer la zone AM-05
  - 7.3 Premier projet de règlement 2013-172 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de créer la zone AM-05
9. Administration et greffe
  - 8.1 Développement Grande-Caroline
  - 8.2 Demande de subvention Programme d'infrastructure Québec – municipalités – bibliothèque
  - 8.3 Demande de subvention Programme d'infrastructure Québec – Municipalités – Jeux d'eau
  - 8.4 ~~Avis d'infraction – 48, chemin de Marieville - Retiré~~

- 8.5 Mise en vente de la Caserne #2
- 8.6 Autorisation – Demi-marathon des vergers de Rougemont
- 10. Ressources humaines
  - 9.1 Embauche du personnel de camp de jour
  - 9.2 Embauche d'un technicien en eau
- 11. Urbanisme
  - 10.1 Offre de service de Gestim pour la modification du règlement de zonage 2003-052 – chapitre de l'affichage
  - 10.2 Dérogation mineure – 1191, la Petite-Caroline
- 12. Service incendie
  - 11.1 Entente intermunicipale en matière de prévention incendie
- 13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
- 14. Période de questions réservée à l'assistance
- 15. Levée de la séance.

## **Procès-verbal**

### **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Brière, à 20h25.

Sont présents :

- Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district #1
- Madame France Giard, conseillère au district # 2
- Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district #3
- Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
- Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
- Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**13-07-2140**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Bruno Despots propose, appuyé par Monsieur Michel Arseneault et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

**13-07-2141**

#### **Adoption du procès-verbal du 3 juin 2013**

Monsieur Michel Arseneault propose, appuyé par Monsieur Pierre Dion et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 juin 2013.

#### ***Dépôt de deux pétitions contre le point 7.1 \*ajouté\****

*Deux citoyens déposent des pétitions regroupant quelques 215 noms afin de demander au conseil de ne pas modifier la grille des usages de la zone AM-03.*

**13-07-2142**

#### **Approbation du paiement des comptes**

Monsieur Jeannot Alix propose, appuyé par Madame France Giard et il est résolu unanimement d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 3 juillet 2013;

Pour un montant total de 164 667.32 \$  
D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 3 juillet 2013 au  
montant de 40 989.80\$;  
Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

**Dépôt du rapport trimestriel**

Madame Kathia Joseph, directrice-générale, dépose le rapport trimestriel.

**13-07-2143**

**Refinancement du règlement d'emprunt 2007-085**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et  
pour les montants indiqués en regard de chacun  
d'eux, la Municipalité de Rougemont souhaite  
emprunter par billet un montant total de 486 700 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2007-085	486 700

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le  
règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont  
émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix, appuyé par  
Madame France Giard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme  
s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 486 700 \$ prévu au règlement  
d'emprunt numéro 2007-085 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 10 juillet 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014.</b>	<b>26 500 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>27 200 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>28 000 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>28 700 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>29 600 \$ (à payer en 2018)</b>
<b>2018.</b>	<b>346 700 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Rougemont émette pour un  
terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire  
pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juillet 2013), en ce qui regarde

les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2007-085, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**13-07-2144**

**Acceptation de l'offre de la Financière Banque Nationale inc. concernant le refinancement du règlement d'emprunt 2007-085**

Monsieur Pierre Dion propose, appuyé par Madame France Giard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Rougemont accepte l'offre qui lui est faite de **la Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt du 10 juillet 2013 au montant de 486 700 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 2007-085 au prix de 98,21500, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>26 500 \$</b>	<b>1,90000 %</b>	<b>10 juillet 2014</b>
<b>27 200 \$</b>	<b>2,10000 %</b>	<b>10 juillet 2015</b>
<b>28 000 \$</b>	<b>2,30000 %</b>	<b>10 juillet 2016</b>
<b>28 700 \$</b>	<b>2,55000 %</b>	<b>10 juillet 2017</b>
<b>376 300 \$</b>	<b>2,75000 %</b>	<b>10 juillet 2018</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**13-07-2145**

**Demande d'appui de la Ville de St-Césaire pour l'obtention d'une subvention auprès du Fonds d'aide du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de St-Césaire a adressé une demande de subvention au Fonds d'aide du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'amélioration et la rénovation du complexe sportif datant de 1973;

CONSIDÉRANT QUE le complexe sportif compte une piscine semi-olympique, un grand gymnase et 8 salles de réunion et que ce bâtiment a un besoin urgent de réparation, tel que la toiture, les fenêtres de la piscine, le plancher du gymnase, ainsi que plusieurs autres améliorations totalisant un montant de 1 240 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par une entente avec la Ville de St-Césaire, bénéficie des installations sportives de St-Césaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté, appuyé par Madame France Giard et résolu unanimement d'appuyer la demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de la Ville de St-Césaire afin de restaurer l'infrastructure sportive majeure qu'est le complexe sportif.

**13-07-2146 Demande d'aide financière – Les Amis de la Croix**  
Monsieur Jeannot Alix propose, appuyé par Monsieur Mario Côté et il est résolu unanimement de verser une aide financière de 300\$ à l'organisme Les Amis de la Croix.

**Invitation au tournoi de golf de la Chambre de commerce au cœur de la Montérégie**

Le conseil prend acte mais ne désire pas y donner suite.

**13-07-2147 Demande du Club de pétanque**  
Monsieur Jeannot Alix propose, appuyé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu unanimement de répondre positivement à la demande du Club de pétanque et de payer 30 tonnes de poussière de roche ainsi que le temps de machinerie nécessaire pour l'installation d'un nouveau poteau le tout pour un maximum de 500\$.

**Demande du Cercle des Fermières de Rougemont**

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite. Il conseille cependant au Cercle des Fermières de Rougemont de demander au Club d'âge d'or la possibilité d'utiliser leur local.

**13-07-2148 Second projet de règlement 2013-171 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille d'usage de la zone AM-03**

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2003-052  
AFIN DE MODIFIER LA GRILLE D'USAGE DE LA ZONE AM-03

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2013, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 juin 2013;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a tenu, le 3 juillet 2013, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots, appuyé par Madame France Giard et résolu que soit adopté le présent projet règlement numéro 2013-171 décrétant et statuant ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée pour la zone AM-03 par l'ajout des usages commerciaux suivants :

« classe B-1 bureaux »

« classe B-2 services »

« classe C-3 restauration »

« classe C-4 casse-croûte »

De plus, pour les usages « classe C-3 restauration » et « classe C-4 casse-croûte », la note suivante est ajoutée :

« [6] limité à 19 places assises »

La grille des usages principaux et des normes modifiée est citée au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LE VOTE EST DEMANDÉ :

VOTE POUR : 5

VOTE CONTRE : 1 (M. Pierre Dion)

**13-07-2149**

#### **Avis de motion : règlement 2013-172 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de créer la zone AM-05**

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Pierre Dion que lors d'une assemblée, sera présenté pour adoption le projet de règlement 2013-172 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de créer la zone AM-05.

**13-07-2150**

#### **Premier projet de règlement 2013-172 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de créer la zone AM-05**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 juillet 2013, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault, appuyé par Monsieur Mario Côté et résolu unanimement que soit adopté le présent projet règlement numéro 2013-172 décrétant et statuant ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée de manière à créer la zone AM-05.

La grille des usages principaux et des normes modifiée est citée au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3**

Le plan de zonage, qui fait l'objet de l'annexe B du règlement de zonage 2003-052, est modifié de manière à créer la zone AM-05 au détriment de la zone A-01.

Le plan de zonage modifié est cité au présent règlement comme annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*Le conseil demande qu'il soit inscrit au règlement que les autobus permis dans la zone doivent absolument être en état de marche.*

#### **Développement Grande-Caroline**

Le conseil prend acte de la demande de M. Jodoin mais ne désire pas y donner suite. La municipalité précise qu'elle reste ouverte au développement de la zone ciblée mais ne désire pas payer les infrastructures s'y reliant.

**13-07-2151**

#### **Demande de subvention Programme d'infrastructure Québec Municipalité – bibliothèque**

- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment abritant actuellement la bibliothèque municipale nécessite une cure de rajeunissement;
- CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment n'est pas adapté aux besoins des citoyens;
- CONSIDÉRANT QU' un montant de 400 000\$ est nécessaire afin de réaliser les travaux de rénovation (travaux et ameublement inclus);
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont est prête à investir un montant de 100 000 \$ dans la rénovation de la bibliothèque et l'aménagement d'une salle communautaire;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec offre, via le Programme d'infrastructures Québec – Municipalité des subventions pouvant atteindre 75% des coûts des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur, appuyé par Monsieur et résolu unanimement de soumettre la demande de subvention pour la rénovation de la bibliothèque municipale et l'aménagement d'une salle communautaire au 839, rue Principale à Rougemont.

Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à payer un montant de maximum de 150 000\$ représentant 25% du projet;

La municipalité nomme Madame Kathia Joseph à titre de représentante du projet et l'autorise à signer les documents nécessaires à la présente demande de subvention.

**13-07-2152**

#### **Demande de subvention Programme d'infrastructure Québec Municipalité – Centre des loisirs (jeux d'eau et rénovation extérieure du bâtiment)**

- CONSIDÉRANT QUE le centre des loisirs de Rougemont est de plus en plus sollicité pour toutes sortes d'activités;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment nécessitera des réparations extérieures;

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a investi 40 000\$ en 2013 afin de se doter de nouveau module de jeux extérieurs;
- CONSIDÉRANT QUE l'achalandage au centre des loisirs augmente d'année en années (en 2013, 105 enfants sont inscrits au camp de jour, comparativement à 45 il y a 4 ans);
- CONSIDÉRANT QUE les citoyens réclament depuis quelques années l'installation de jeux d'eau extérieurs;
- CONSIDÉRANT QU' un montant de 150 000\$ est nécessaire afin de réaliser les travaux de rénovation ainsi que l'installation des jeux d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont est prête à investir un montant de 37 500 \$ dans la rénovation du bâtiment et l'aménagement de jeux d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec offre, via le Programme d'infrastructures Québec – Municipalité des subventions pouvant atteindre 75% des coûts des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault, appuyé par Monsieur Pierre Dion et résolu unanimement de soumettre la demande de subvention pour la rénovation du bâtiment extérieur et l'aménagement de jeux d'eau situé au 270 la Grande-Caroline.

Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à payer un montant de maximum de 37 500\$ représentant 25% du projet;

La municipalité nomme Madame Caroline-Josée Beaulieu à titre de représentante du projet et l'autorise à signer les documents nécessaires à la présente demande de subvention.

Advenant que le gouvernement du Québec ne puisse répondre positivement aux deux demandes la municipalité de Rougemont demande que soit priorisé celle de la bibliothèque.

VOTE DEMANDÉ :

POUR : 5

CONTRE : 1 (M. Jeannot Alix)

#### **Avis d'infraction – 48, chemin de Marieville**

*Point retiré de l'ordre du jour*

**13-07-2153**

#### **Mise en vente de la Caserne #2**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a construit en 2012 une nouvelle caserne capable d'accueillir tous les véhicules incendie;

CONSIDÉRANT QUE la caserne #2 n'est désormais plus utile pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix, appuyé par Monsieur Mario Côté et résolu unanimement de vendre la caserne #2 située au 990 rue Principale. La municipalité publiera un avis de vente dans trois journaux locaux (La Voix de l'Est, le Journal de Chambly et le Chambly Express) stipulant que l'immeuble sera vendu au plus offrant et qu'aucune offre de moins de 136 000\$, représentant l'évaluation municipale 2013, ne sera acceptée.



- 13-07-2154      Autorisation – Demi-marathon des vergers de Rougemont**  
Monsieur Michel Arseneault propose, appuyé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu unanimement d’accepter que le Demi-marathon des Vergers de Rougemont serve de l’alcool sera servi sur le site de l’événement après les courses, au 270 la Grande-Caroline à Rougemont terrain qui est la propriété de la municipalité.
- 13-07-2155      Embauche des employés de camp de jour**  
Monsieur Pierre Dion propose, appuyé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu unanimement d’embaucher pour la période estivale les employés suivants aux termes et conditions préalablement établis :
- Marie-Charlotte Aubé  
Roxanne Tétreault-Laflamme  
Audrey-Ann Doyon  
Marie-Pier Tessier  
Catherine Desmarais-Jeanty  
Magalie Côté  
Sara-Ève Gravel  
Charles-David Simard  
Benoit Pagé  
Valéry Doucet  
Marie-Pier Carmichael
- Ainsi que 2 animatrices provenant d’un échange étudiant.
- 13-07-2156      Embauche d’un technicien en eau potable**  
Monsieur Michel Arseneault propose, appuyé par Monsieur Pierre Dion et il est résolu unanimement d’embaucher Monsieur Jean-François Vigneault pour la période estivale au poste de technicien en eau afin d’aider le superviseur. Le tout aux termes et conditions déjà établis.
- 13-07-2157      Offre de service de Gestim pour la modification du règlement de zonage 2003-052 – chapitre de l’affichage**  
Monsieur Bruno Despots propose, appuyé par Monsieur Michel Arseneault et il est résolu unanimement d’accepter l’offre de service de *Gestim* afin de modifier et de mettre à jour le chapitre de l’affichage dans le règlement de zonage pour un montant de maximum de 2300\$ incluant les frais de déplacement.
- 13-07-2158      Dérogation mineure – 1191, la Petite-Caroline**
- |                 |   |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Jodoin, à l’égard d’un projet de d’enseigne sur le lot 4 415 605; |
| CONSIDÉRANT QUE | la demande vise à porter la largeur maximale permise pour une enseigne sur poteau de 1,25 m à 1,83 m;                 |
| CONSIDÉRANT QUE | le projet respecte le plan d’urbanisme;   |
| CONSIDÉRANT QU’ | il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;                   |
| CONSIDÉRANT QU’ | il n’a pas été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;                                |
| CONSIDÉRANT QUE | le comité consultatif d’urbanisme recommande de ne pas accepter la demande;   |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault, appuyé par Monsieur Bruno Despots et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure afin de porter la largeur maximale permise pour une enseigne sur poteau de 1,25 m à 1,83 m.

13-07-2159

**Signature de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé « Schéma », est en vigueur depuis le 1er mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4), le Schéma et ses actions ainsi que les plans de mise en œuvre du Schéma adoptés par chacune des huit (8) municipalités faisant partie de la MRC de Rouville imposent à ces dernières certaines obligations en matière de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent procéder, dès l'an deux de la mise en œuvre du Schéma, soit à compter de mai 2013, à l'inspection des risques élevés et très élevés d'incendie identifiés au Schéma, et ce conformément aux obligations faites par l'action 37 du Schéma;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Rouville favorise, par sa résolution 13-03-8961, l'implantation d'un bureau régional en prévention des incendies afin de permettre une application uniforme des inspections des risques élevés et très élevés et lequel apparaissant le moins coûteux pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville, par sa résolution 13-03-8961, opte pour une délégation de compétence afin de conclure une entente entre les parties pour la mise en place d'un bureau régional en matière de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire se prévaloir des dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) afin de conclure une entente ayant pour objet de déléguer à la MRC la compétence requise sur certains aspects de la prévention des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault, appuyé par Monsieur Pierre Dion et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Rougemont approuve l'*Entente intermunicipale en matière de prévention incendie* proposé par la MRC de Rouville;

Il est de plus résolu que le partage des coûts soit répartis selon les mêmes termes que le Schéma de couvertures de risques, soit 50% selon la Richesse Foncière Uniformisée (RFU) et 50% à part égale entre les municipalités;

Il est également résolu que le conseil de la Municipalité de Rougemont autorise le ou le maire, Monsieur Alain Brière, et le directrice générale Madame Kathia Joseph à signer cette entente.

La présente résolution est conditionnelle à ce que deux autres municipalités de la MRC de Rouville signent la présente entente.

**13-07-2160**

**Levée de la séance**

Monsieur Mario Côté propose, appuyé par Monsieur Pierre Dion et il est résolu unanimement de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 4<sup>e</sup> jour de juillet 2013

Kathia Joseph  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire